



CERCLE NAUTIQUE D'ARS EN RE

Cercle allié à la FFV et au Yachting Club de France
Association déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901

N°SIRET 781 266 440 000 10

Quai de la Chabossière BP 18

17590 ARS en RE. Tél 05 46 29 23 04 Fax 05 46 29 66 80

Courriel : contact@cnar.fr

Site : www.cnar.fr

Renouvellement ou Adhésion 2017

Nom.....N° carte CNAR.....

Adresse rétaise

Code postalLocalité..... tél fixe..... Portable.....

Adresse habituelle

Code postalLocalité..... tél fixe..... Portable.....

e-mail.....

Merci de remplir ce document en majuscules SVP

Retour du courrier : adresse rétaise ou adresse habituelle

Bateaux - Propriété et Parking

Propriétaire	Type de bateau	Longueur mètres (*)	Sur parking N° de place année -1	à flot (oui / non)	(*) Voile, moteur, longueur etc si type non connu afin d'étudier la possibilité de faire des flottes pour organiser des activités conviviales

Attention : La licence fédérale nécessite obligatoirement l'adhésion au Cercle, tout comme l'obtention d'une place sur le parking du CNAR près de l'Ecole de Voile. A cette fin, en renvoyant votre cotisation d'adhérent, vous voudrez bien manifester vos intentions, accompagnée des règlements afférents. N'envoyez pas celui pour le parking si vous êtes en liste d'attente, dans ce cas le formulaire « Convention Parking » doit nous être demandé.

Prénoms et date naissance <u>obligatoire</u>	N° licence si connu (2)(8 caractères)	Cotisation d'adhérent					Licence FFV		SOUS-TOTAL €
		Bienfaiteur	Couple	Famille (3)	Adultes	Jeune	Adultes (4)	Jeunes	
		185 €	110€	160€	85€	45€	55€	28€	

DON : pour l'Ecole de Sport -----

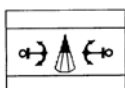
DONS DIVERS : Maison du Cercle, prix de régates, ...) -----

DON : pour la S.N.S.M. -----

GUIDON : 15 € -----

ENSEMBLE €:

- (1) Rayer la mention inutile
- (2) Indiquer le n° de licence
- (3) Famille: couple + enfants jeunes (voir ci dessous définition)
- (4) Sont "Adultes": les adhérents licenciés nés avant le 01.01.1998
- (4) Sont "Jeunes": les adhérents licenciés nés après le 31.12.1997



Fait à	le.....
Signature :	
Chèque à l'ordre du CNAR	
Banque.....	
N° de chèque.....	
Editeur du chèque.....	

LICENCE et ASSURANCE ATTACHEE

Obligatoire pour participer aux compétitions et aux animations, la licence annuelle FFV ne peut s'obtenir que par l'adhésion à un Club de Voile, le CNAR en l'occurrence, ainsi qu'il est spécifié au recto.

En la prenant, vous êtes, pendant la période de validité de votre licence, assurés **selon un contrat conclu par la FFV** auprès de la compagnie d'Assurance MMA, en cas d'accident résultant de la pratique des disciplines dépendant de la Fédération Française de Voile et notamment :

- au cours et à l'occasion de la pratique de la navigation de plaisance à voile y compris lors des compétitions officielles ou amicales.

dans le cadre de certaines activités dans les Clubs affiliés à la Fédération Française de Voile.

Lors de la prise de votre licence, les garanties automatiques liées à la licence et les possibilités de souscription des garanties complémentaires vous seront envoyées par la FFV, accompagnées de la Licence Annuelle.

L'adresse de l'Assureur est la suivante :

MMA/MDS Assurance MADER – Immeuble « Le Challenge »- Bd de la République

BP 3004 – 17 030 LA ROCHELLE CEDEX

Tél : 05 46 41 20 22/ Fax 05 46 41 64 80

RECU FISCAL

Un reçu fiscal vous sera adressé. *Le don ne donne droit à réduction que dans la mesure où les conditions générales prévues à l'article 238 bis du CGI sont remplies*

verso